

**COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 Janvier 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 30 Janvier 2015, à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François FARENC, Maire de Blanot.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Messieurs Xavier Georget, Etienne Gilleron, Cyril Godinot excusés.

Le compte-rendu de la séance précédente entendu et approuvé, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Todd pour présenter des idées d'aménagement de la place communale située vers l'hôtel restaurant l'Etape.

Avec les années cette place est devenue un parking pour les riverains et les usagers du restaurant.

Monsieur Todd expose un plan de l'époque Napoléonienne (la Route Départementale n'était pas tracée et pour le passage du Bourg on empruntait la rue « Charles ») ; un plan de l'existant aujourd'hui et différentes idées d'aménagement possibles

Le but serait de permettre aux voitures de se garer le long de la route départementale après traçage par le Département de places de parkings ; de rendre plus agréable et plus accueillante cette place avec un revêtement tel que le gravier, et l'installation d'un muret qui délimiterait un espace de verdure.

Après discussion, plusieurs pistes se dégagent :

■ On pourrait également envisager l'aménagement du parking de la Mairie et de la fontaine, et mettre en place une signalisation attractive.

■ Une piste de travail serait de réaliser des installations correctes sans trop de dépenses et en faisant

appel à des bonnes volontés : revêtement à étaler, construction de bacs à fleurs puis plantation et entretien.

■ Il faut mettre en valeur tout l'axe traversant le Bourg de Blanot.

La réflexion est ouverte, et Monsieur Todd accepte de contribuer à réaliser les éventuels dossiers à constituer pour le département ou la Direction Départementale du Territoire. Les aspects règlementaires seront traités par la commune.

Le Conseil remercie Monsieur Todd pour son travail et étudie ensuite l'ordre du jour :

**I- TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE DU BATIMENT
MAIRIE/SALLE COMMUNALE**

Le Conseil prend connaissance de la note technique établie par Monsieur Piazza de l'Agence Technique Départementale. Dans un premier temps l'étude concerne le remplacement des fenêtres par des fenêtres bois double vitrage. Le plan de financement a été réalisé incluant une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ; une aide du Département au titre du Programme d'Intervention pour l'Investissement Communal ; ainsi que la demande d'une participation parlementaire.

Après discussion, ce projet est adopté à l'unanimité et Monsieur le Maire est autorisé à établir les demandes de subventions. La validation de l'exécution des travaux s'effectuera au regard du montant des participations financières obtenues.

COMPTE-RENDU de REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 30 Janvier 2015 (Suite)

II- PACTE BUDGETAIRE ET FISCAL

Monsieur le Maire résume la situation financière des collectivités territoriales et les avantages du pacte budgétaire proposé par la communauté de Communes.

La baisse programmée de la Dotation Globale de Fonctionnement (environ 2 100 € en 2015 pour Blanot) et la contribution du service Incendie qui revient dans les budgets communaux (5 470 € Blanot) entraînent inévitablement une forte diminution du pouvoir d'investissement de la commune. Il en va de même pour toutes les petites et moyennes communes.

A partir de ce constat, la commission finances de la communauté de Communes du Clunisois a établi une proposition de pacte avec les communes. Les collectivités s'engagent à diminuer le taux de leurs taxes locales et permettent ainsi à la CC d'augmenter la part de ses taux sans pénaliser les contribuables. Les dotations complémentaires perçues par la CC seraient reversées en partie aux communes sous forme de fonds de concours.

Cette proposition sera soumise au conseil communautaire lors de la prochaine réunion.

III- ASSAINISSEMENT

1/ Règlement d'assainissement Le conseil a étudié le projet de règlement type établi par le conseil Général et à l'unanimité adopte ce règlement qui sera applicable à tous les usagers raccordés à l'assainissement collectif.

2/ Tarif de la redevance assainissement A l'unanimité il est décidé de fixer le tarif de la redevance assainissement comme suit : part fixe : 62 € par an ; part variable : 0,90 € par m³ consommés.

Il est rappelé que la facturation a été confiée aux services de la Lyonnaise des eaux et apparaîtra sur la facture d'eau de juillet 2015. La part fixe sera réglée en 2 fois, 31 € en juillet et 31 € en janvier.

3/ Travaux de mise en séparatif du réseau Une réunion publique sera organisée avec la participation de la responsable du bureau d'études afin d'expliquer les travaux à réaliser, la modification nécessaire des branchements individuels au réseau nouveau et comment sont réparties les charges.

IV- QUESTIONS DIVERSES

1/ Gestion des déchets Suite à la réunion du lundi 26 janvier, un questionnaire détaillé sera distribué à la population afin de connaître les pratiques de compostages.

2/ Commission voirie Cette commission se réunira pour

- faire le bilan des travaux déjà réalisés
- mettre en place un plan d'actions et déterminer un échéancier relatif à l'état des lieux établi en juin 2014.

3/ Commission des finances Une réunion est prévue le 19 février pour la préparation du budget 2015.

Le Maire, Jean-François FARENC